

COMMUNE DE CATENAY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

Présents : CUVILLY Didier, DONCKELE Chantal, HELLUIN Christine, OLIVIER Alain, ROBIN Patrick, CASTELAIN Mathieu, CAUVILLE Philippe, DOUBLET Alain, FLEURY Jean-Claude, GUENET Marie, GOSSE Sophie

Absents : QUINTARD Isabelle, CATHELINE Delphine

Secrétaire de séance : Chantal DONCKELE

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 12

Adoption du procès-verbal du conseil du 05 décembre 2024

Le quorum ayant été constaté, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024. Aucune remarque n'ayant été émise sur le procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

Informations virement de crédit

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un virement de crédit de 4 000 € a été réalisé depuis le dernier conseil.

Ce virement de crédit concerne le paiement du portail et de la clôture du foyer au compte 2152-Installations de voirie puisque ne nous pouvions pas le mandater dans le compte 231.

Foyer – Avenant – Lot 4

M. le Maire explique qu'un avenant est à prévoir pour les travaux du Foyer :

- pour le lot 4 – Charpente/Couverture : suite à l'étude bois, le pilier qui était dans le foyer avant devait être remplacé par un poteau béton et non bois comme prévu, le devis initial se retrouve réduit de ce travail. Cela a une conséquence en moins-value sur le devis initial.

La moins-value est de 566,10 € HT, 679,32 € TTC.

Cet avenant n°1 passera le lot 4 de 22 505,46 € HT, 27 006,55 € TTC à 21 939,36 € HT, soit 26 327,23 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'avenant n°1 pour le lot 4 – Charpente/Couverture d'une moins-value de 566,10 € HT, soit 679,32 € TTC,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Demande de subvention - Département – Défibrillateur église

M. le Maire indique au conseil municipal que le défibrillateur qui est installé à la Mairie est trop loin de la salle de la Briqueterie. Il faudrait en installer un à l'église, vu que le foyer est fermé par un portail. Une subvention peut être demandée auprès du département de la Seine-Maritime pour l'achat de ce défibrillateur.

Un devis a été demandé à la société Schiller qui fait déjà la maintenance du défibrillateur actuel. Il s'élève à 1 456,00 € HT, soit 1 747,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'achat d'un défibrillateur pour un montant de 1 456,00 € HT, soit 1 747,20 € TTC,
- Indique que la dépense sera inscrite au budget 2025,
- Demande à M. le Maire d'effectuer une demande de subvention auprès du département de la Seine-Maritime,
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Achat d'un véhicule

M. le Maire indique au conseil municipal que l'achat d'un véhicule devient nécessaire pour la commune, étant donné que nous avons un employé à temps complet et que nos véhicules actuels deviennent vétustes.

Il demande au conseil municipal son accord pour une recherche de véhicule correspondant aux besoins des employés et de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander des devis pour l'achat d'un véhicule.

Au prochain conseil, nous délibérons sur le véhicule et la demande de subvention.

Demande de subvention - DETR – Aménagement cuisine Salle polyvalente

M. le Maire indique au conseil municipal que les équipements de la cuisine de la salle polyvalente deviennent vétustes. De plus, il manque un équipement important pour cette salle pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes : un lave-vaisselle.

Des devis ont été demandés pour y mettre un lave-vaisselle et les équipements pour celui-ci, un nouveau four, un nouveau réchaud et l'installation électrique qui va avec.

Le cuisiniste nous a fourni des devis pour un montant total de 18 537,00 € HT, 22 244,40 € TTC.

L'électricien nous a fourni un devis pour un montant de 4 723,00 € HT, 5 667,60 € TTC.

Soit au total 23 260,00 € HT, 27 912,00 € TTC.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention peut être demandée au titre de de la réhabilitation d'un bâtiment communal au niveau de la DETR.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Approuve ce projet de mises aux normes à la salle polyvalente,
- D'inscrire les dépenses au budget primitif 2025,
- Demande à M le Maire d'effectuer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2025,

- Autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Demande de subvention - Département – Aménagement cuisine Salle polyvalente

M. le Maire indique au conseil municipal que les équipements de la cuisine de la salle polyvalente deviennent vétustes. De plus, il manque un équipement important pour cette salle pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes : un lave-vaisselle.

Des devis ont été demandés pour y mettre un lave-vaisselle et les équipements pour celui-ci, un nouveau four, un nouveau réchaud et l'installation électrique qui va avec.

Le cuisiniste nous a fourni des devis pour un montant total de 18 537,00 € HT, 22 244,40 € TTC.

L'électricien nous a fourni un devis pour un montant de 4 723,00 € HT, 5 667,60 € TTC.

Soit au total 23 260,00 € HT, 27 912,00 € TTC.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention peut être demandée au titre des travaux dans les locaux d'animation polyvalents au Département de la Seine-Maritime.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Approuve ce projet de mises aux normes à la salle polyvalente,
- D'inscrire les dépenses au budget primitif 2025,
- Demande à M le Maire d'effectuer une demande de subvention auprès du département de la Seine-Maritime,
- Autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Subvention exceptionnelle – Association « Kiné'Mandjaro »

M. le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un dossier de sponsoring de Louane Givry (habitante de Catenay) membre de l'association « Kiné'Mandjaro ».

Cette association humanitaire a été créée par une groupe de 7 étudiants en masso-kinésithérapie à Rouen.

Leur objectif est de partir en Tanzanie en juillet 2025 pour mener à bien plusieurs actions solidaires, telles que la rénovation d'écoles et la prévention en santé auprès des populations locales.

Louane Givry indique vouloir donner plus de visibilité à son association et demande à la commune une subvention ou tout autre geste solidaire, dans la mesure où les moyens financiers du village le permettent.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier de l'association et en avoir délibéré, décide :

- De verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « Kiné'Mandjaro » pour leur action humanitaire.

Modification de la régie d'avances

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération de création de la régie d'avance datant du 28 avril 2011 et du 24 janvier 2023.

Elle permet de régler les menues dépenses directement auprès des fournisseurs.

M. le Maire propose de modifier les comptes de dépenses.

Il propose que la régie règle les dépenses suivantes :

- 6064 - Fournitures administratives
- 632 - Publicité, publications, relations publiques
- 625 - Déplacements et missions
- 60618 - Autres fournitures non stockables
- 60622 – Carburants
- 60631 – Fournitures d’entretien
- 60632 - Fournitures de petit équipement
- 2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers
- 2184 – Matériel de bureau et mobilier
- 2188 – Autres immobilisations corporelles

Pour payer les fournisseurs, M. le Maire propose soit le paiement par chèque, soit par carte bancaire.

Le montant maximum de la régie d’avance est fixé à 3 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, approuve ces modifications.

Questions diverses

- Haie taillée rue Saint Clair – branchage partout suite à la taille
- Nettoyage des caniveaux à faire
- CMJ : projet jardin/petits potagers
- Haie abris bus rue Saint Clair – toujours pas correctement taillée
- Actions 2025 ?
 - o Nettoyer mur de soutènement rue de l’Abreuvoir
 - o Luminaires rue des Pommiers à nettoyer
 - o Démoussage toiture salle polyvalente / bibliothèque / école
- CDG76 : DUERP + ACFI à voir au prochain conseil
- SIVOS : en attente du courrier de la DASEN pour 2 sites élémentaires

Fait et délibéré ce jour,

La secrétaire de séance
Chantal DONCKELE

Le Maire,
Norbert CAJOT